



Convocation pour un rappel à la loi

Par **NOCEEN**, le **22/01/2011** à **14:10**

Bonjour, suite à une bêtise de jeunesse je me retrouve convoqué à la gendarmerie pour un rappel à la loi, seulement j'habite maintenant en région parisienne et mon ancien domicile est à 400 km d'où je me trouve aujourd'hui et je ne peux pas m'y rendre aussi facilement que ça. N'y a-t-il pas un moyen pour transférer le dossier auprès de la gendarmerie de mon nouveau domicile pour faire le nécessaire? D'avance merci pour votre réponse.

Par **Domil**, le **23/01/2011** à **17:03**

Vous avez déjà la chance de n'avoir qu'un rappel à la loi au lieu d'un passage au tribunal et une condamnation sur votre casier judiciaire. ça mérite un peu d'efforts de votre part, non ?

Par **NOCEEN**, le **23/01/2011** à **17:57**

Bonjour, et merci de me répondre. Le problème n'est pas que j'ai à m'estimer heureux de n'avoir droit qu'à un rappel à la loi, mais de ne pas avoir les moyens de pouvoir retourner la bas. C'est uniquement pour cela que je demande votre aide.